

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq,
Le vingt et un mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHANONAT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chanonat, à 19h30 sous la présidence de Monsieur Julien BRUNHES, Maire.

Date convocation Conseil Municipal : 16 mai 2025.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la décision : 19

Présents : Christiane AGUERRE Benoît BELMONT, Julien BRUNHES, Jean-Charles COLIN, Jean-Luc CHALUT, José Augusto DE LIMA, Jean-Paul DURAND, Muriel DURAND, Océane JULLIARD, Céline LESTELLE, Patricia LOPES DE LIMA, Antoinette MERCIER, Laurence PICHON, Jean Yves RESCHE, Frédéric SAVIGNY, Pierrette VASSON GONZALEZ, Pierre André VERNET.

Absents représentés : Pierre-Edouard LAROCHE (pouvoir à Julien BRUNHES), Sandra Paul (pouvoir à Jean-Paul DURAND).

Absent :

Monsieur Jean Yves RESCHE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs de location des salles communales : Salle Pierre De Neufville et Salle du Pitchou.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réfection de la Salle Pierre De Neufville notamment, la municipalité souhaite revaloriser les tarifs des cautions des salles municipales mises en location, et de simplifier les forfaits de location des salles.

SALLE « PIERRE DE NEUFVILLE »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs de location de la salle Pierre De Neufville comme suit :

PERSONNES DE LA COMMUNE

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 9h au lundi 12h	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	450 €	135 €	1 500 €	250 €
Bar et hall d'entrée	225 €	67,50 €	1 500 €	250 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	150 €	45 €	1 500 €	250 €
Bar et hall d'entrée	75 €	22,50 €	1 500 €	250 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 9h au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	GRATUITÉ	GRATUITÉ	1 500 €	250 €
Bar et hall d'entrée	GRATUITÉ	GRATUITÉ	1 500 €	250 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	GRATUITÉ	GRATUITÉ	1 500 €	250 €
Bar et hall d'entrée	GRATUITÉ	GRATUITÉ	1 500 €	250 €

Seules les associations ayant leur siège social dans la Commune bénéficient d'une gratuité pour la location/mise à disposition des salles communales en fonction de leur disponibilité et si le calendrier des réservations le permet.

PERSONNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 9h au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	1 200 €	360 €	1 500 €	250 €
	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	600 €	180 €	1 500 €	250 €

PROFESSIONNELS

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 9h au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	1750 €	525 €	1 500 €	250 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	875 €	262,50 €	1 500 €	250 €

**SALLE « PITCHOU »
PERSONNES DE LA COMMUNE**

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 9h au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	180 €	54 €	500 €	150 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	90 €	27 €	500 €	150 €

Enfin, un acompte doit obligatoirement être versé pour confirmer la réservation d'une salle, sauf pour les associations de la commune qui en sont exemptées.

Le **Conseil municipal**, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et suite au vote :

DÉCIDE

Contre	0
Abstention	0
Pour	19

- **D'approuver la modification** des tarifs de location de la salle « Pierre De Neufville » à Chanonat et de la salle « Pitchou » à Varennes comme défini ci-dessus ;
- **D'appliquer** la modification de ces tarifs à compter de la réception de la présente délibération au contrôle de légalité et pour toutes nouvelles locations engagées contractuellement à compter de cette date ;
- **De donner** tous pouvoirs au Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

Le secrétaire de séance,
M. Jean Yves RESCHE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
À Chanonat, le 28 mai 2025
Le Maire,
Julien BRUNHES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300848-20250521-DELIB2025COM23A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025